



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 décembre 2021
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8-11 février 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Guyana et Suriname

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays concernant le Guyana et le Suriname est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période allant de mars 2022 à décembre 2026, soit un montant de 8 500 000 dollars, à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 9 800 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2022/1.

Note : la version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme¹

1. Bien que situés en Amérique du Sud géographiquement parlant, le Guyana et le Suriname ont des liens étroits avec les pays des Caraïbes. De plus, en tant que pays côtiers de basse altitude, ils sont considérés comme de petits États insulaires en développement. La population des deux pays (Guyana : 746 955 habitants² ; Suriname : 586 630 habitants³) a des origines ethniques diverses. On y recense environ 35 % d'enfants et d'adolescents (âgés de 0 à 19 ans). Ce sont des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Le Guyana appartient à la catégorie des pays à développement humain moyen. Bien que le Suriname soit un pays à développement humain élevé, son indice de développement humain ajusté aux inégalités le situe parmi les pays à faible développement humain.

2. Selon les estimations, 26 % de la population du Suriname vit dans la pauvreté⁴. Au Guyana, 43,4 % de la population vit avec moins de 5,50 dollars par personne et par jour (seuil de pauvreté défini par la Banque mondiale pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure)⁵. Les enfants des zones rurales, des familles urbaines pauvres, des communautés autochtones et d'autres groupes marginalisés souffrent de multiples privations liées à la pauvreté.

3. Au Guyana comme au Suriname, il existe des disparités entre les zones urbaines du littoral et les zones moins accessibles de l'intérieur du pays. Au Guyana, 90 % de la population vit dans des zones côtières de basse altitude⁶. Les zones rurales sont en général plus pauvres que les zones urbaines. Par ailleurs, les zones rurales de l'arrière-pays sont généralement plus démunies que celles des plaines côtières. Deux tiers de la population du Suriname vivent dans l'agglomération de Paramaribo, la capitale⁷. Près de 48 % des habitants ruraux de l'intérieur du pays sont pauvres⁸. Dans les deux pays, il est difficile de garantir l'accessibilité aux services et leur qualité dans les zones rurales de l'intérieur faiblement peuplées.

4. Aucun des deux pays n'était préparé pour faire face aux répercussions multiples de la pandémie de coronavirus (COVID-19). En dépit du manque de données disponibles, il est probable que la pandémie aggrave les inégalités préexistantes, en provoquant de nombreuses pertes d'emplois et de moyens de subsistance, qui risquent fort de creuser les inégalités de revenus. Les fermetures d'écoles ont entraîné des retards d'apprentissage significatifs. De nombreux enfants, en particulier dans les zones rurales de l'intérieur, pâtissent de la fracture numérique. Ils ne peuvent accéder aux cours en ligne et risquent de rester sur le bord de la route.

5. En 2020, le Guyana a rejoint le club des pays producteurs de pétrole et son produit intérieur brut a connu une hausse spectaculaire. Cette amélioration de la marge de manœuvre budgétaire offre au Gouvernement une opportunité sans précédent d'investir dans les services sociaux. De même, les gisements pétroliers

¹ Sauf indication contraire, les données figurant dans cette section sont tirées des enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) de chaque pays. La MICS du Guyana a été réalisée en 2019-2020 et publiée en 2021. Celle du Suriname a été conduite en 2018 et publiée en 2019.

² Bureau des Nations Unies au Guyana, Analyse commune de pays, juillet 2021, p. 63 (version anglaise).

³ République du Suriname, Analyse commune de pays, rapport final, décembre 2020, p. 7 (version anglaise).

⁴ Analyse commune de pays du Suriname, p. 9 (version anglaise).

⁵ Analyse commune de pays du Guyana, p. 19 (version anglaise).

⁶ Analyse commune de pays du Guyana, p. 70 (version anglaise).

⁷ Analyse commune de pays du Suriname, p. 14 (version anglaise).

⁸ Analyse commune de pays du Suriname, p. 9 (version anglaise).

offshore récemment découverts au Suriname se traduisent par un essor potentiel du développement socioéconomique du pays.

6. En 2020, il y avait environ 22 000 immigrants vénézuéliens au Guyana, un chiffre qui devrait atteindre 39 000 à la fin de 2021, selon l'analyse commune de pays. On estime que 79 % des migrants ont besoin d'une forme d'assistance et que quelque 9 600 Guyanais membres des communautés d'accueil ont également besoin d'un soutien ciblé. Le Guyana a adopté une politique qui permet à l'ensemble des enfants et familles de migrants d'accéder aux services.

7. Les deux pays ont accompli des progrès remarquables en matière de réduction de la mortalité infanto-juvénile et sont sur le point d'atteindre la cible 3.2 des ODD relative à la mortalité néonatale, avec un taux de 14 décès pour 1 000 naissances vivantes au Guyana et de 12 décès pour 1 000 naissances vivantes au Suriname, tandis que leurs taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans s'élèvent respectivement à 23 et 19 décès pour 1 000 naissances vivantes. Même si ces chiffres se situent bien en deçà des moyennes mondiales, ils masquent néanmoins des disparités internes. Dans les zones reculées, l'accès aux soins de santé primaires est compromis par le manque de personnel médical, la forte rotation du personnel, la médiocrité des services de transport et la longueur des trajets vers les établissements de soins de santé, en particulier dans l'arrière-pays.

8. Même avant la pandémie de COVID-19, le taux de vaccination était en baisse. Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'UNICEF sur la couverture vaccinale nationale en 2020, moins de 80 % de la population cible du Guyana et du Suriname avait reçu trois doses du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche. Au nombre des goulots d'étranglement figurent les ruptures de stock de vaccins, la précarité des chaînes du froid, la réticence à la vaccination chez certains parents dans l'arrière-pays, les compétences limitées du personnel médical en matière de communication et l'absence d'un système de gestion des données pour la vaccination.

9. Les deux pays sont touchés à la fois par la dénutrition et par l'augmentation du surpoids et de l'obésité chez les enfants. En cause, des régimes alimentaires inadaptés et le manque de sensibilisation aux pratiques alimentaires appropriées. Au Guyana et au Suriname, environ 50 % des nouveau-nés sont mis au sein dans l'heure qui suit leur naissance, mais seulement 32 % (au Guyana) et 9 % (au Suriname) des enfants de moins de 6 mois sont exclusivement nourris au sein. Nombre de pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants ont une incidence négative sur leur nutrition, comme l'introduction précoce de produits laitiers et des aliments complémentaires trop peu variés. L'augmentation des taux de surpoids et d'obésité résulte de mauvaises habitudes alimentaires, encouragées par la commercialisation à outrance d'aliments ultra-transformés et de boissons sucrées, couplées à une activité physique insuffisante. À la suite d'une évaluation de la stratégie de communication relative à l'alimentation et aux soins essentiels des nourrissons et des jeunes enfants au Suriname, il a été recommandé que ces activités s'inscrivent dans un ensemble intégré de services de soins de santé primaires pour les enfants âgés de 0 à 2 ans, englobant la santé du nouveau-né et de l'enfant, le développement de la petite enfance (DPE) et la nutrition⁹.

10. Les enfants du Guyana et du Suriname sont fréquemment exposés à des abus et des violences physiques, émotionnelles et verbales, sous plusieurs formes. Au

⁹ Bureau de l'évaluation de l'UNICEF, *Evaluation of the "Infant and young child feeding and essential care" (IYCF+) Communication Strategy in Suriname* (Évaluation de la stratégie de communication relative à l'alimentation et aux soins essentiels des nourrissons et des jeunes enfants au Suriname), New York, 2020.

Guyana, 72,5 % des enfants âgés de 1 à 14 ans ont fait l'objet de méthodes disciplinaires violentes. Au Suriname, 88 % des enfants âgés de 2 à 14 ans ont subi au moins une forme de violence psychologique ou de châtement corporel de la part d'un membre de leur foyer, l'incidence de ces méthodes disciplinaires violentes étant plus élevée chez les garçons (89 %) que chez les filles (86 %).

11. L'absence de mesures de protection sociale contribue à perpétuer le cycle vicieux de la violence familiale, de la maltraitance et de la négligence. Les enfants les plus vulnérables appartiennent à des groupes déjà défavorisés, à savoir les populations autochtones et tribales et les familles démunies des zones urbaines. Ce constat accentue le besoin urgent d'un investissement adéquat dans les services sociaux et la mise en place de systèmes de protection sociale adaptés aux enfants, tenant compte des risques, transférables et accessibles à ceux qui en ont le plus besoin.

12. Les fermetures d'écoles dues à la pandémie de COVID-19 ont sérieusement affecté le bien-être mental et psychosocial des enfants, des adolescents et de leurs familles. Dans les deux pays, le suicide figure parmi les principales causes de décès des enfants et des adolescents âgés de 10 à 19 ans¹⁰. Il est essentiel de fournir des services appropriés pour répondre aux besoins des enfants et des adolescents en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

13. La grossesse chez les adolescentes est un problème majeur au Guyana, où plus de 20 % des grossesses surviennent chez des adolescentes âgées de 15 à 19 ans¹¹. Au Suriname, bien que le taux de natalité chez les adolescentes ait diminué, il reste élevé dans les régions rurales de l'intérieur et chez les adolescentes moins instruites. Au Guyana, 30 % des femmes âgées de 20 à 24 ans se sont mariées ou mises en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, contre 19 % au Suriname¹².

14. Les phénomènes climatiques graves, comme les inondations, l'érosion côtière et la hausse des températures, ont une incidence sur la santé des enfants, qui sont notamment affectés par la propagation de maladies à transmission vectorielle et la contamination des sources d'eau. Ces phénomènes affectent également l'éducation, en endommageant les infrastructures ou en entraînant la suspension des cours lorsque les écoles sont utilisées comme abris.

15. La pandémie a mis en exergue l'importance de gérer de manière sûre les services d'eau, d'hygiène et d'assainissement (EAH). Il existe des différences significatives entre les zones côtières et l'intérieur des terres. Par exemple, au Suriname, la bactérie *Escherichia coli* est présente dans la source d'eau de 42,5 % des ménages au niveau national, mais ce taux atteint 72 % dans les zones rurales de l'intérieur. Au Guyana, le taux de contamination le plus élevé (83,4 %) a été relevé dans la Région 1, à l'intérieur des terres, tandis que le taux le plus faible (33,5 %) a été enregistré dans la Région 4, sur la côte. Il existe des disparités similaires dans les taux d'installations sanitaires et de lavage des mains améliorées.

16. Le Guyana et le Suriname ont déployé des efforts considérables en vue d'améliorer l'éducation de la petite enfance (EPE) pour les enfants âgés de 0 à 6 ans, mais des défis subsistent en termes d'égalité d'accès et de prise en charge adaptée. Au Suriname, 51 % des enfants des zones urbaines fréquentent les centres d'EPE, contre 33 % dans les zones rurales de l'intérieur. Les enfants des ménages les plus riches sont plus susceptibles de fréquenter les centres d'EPE que les enfants des

¹⁰ Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la Santé, *Adolescent and Youth Health - 2017 Country Profiles for Guyana and Suriname*, 2017.

¹¹ Bureau de l'UNICEF au Guyana, *Situation Analysis of Adolescent Pregnancy in Guyana*, septembre 2017, p. 13.

¹² UNICEF, *A Profile of Child Marriage and Early Unions in Latin America and the Caribbean*, New York, 2019.

ménages les plus pauvres. Au Guyana, la fréquentation des écoles préscolaires varie entre 41 et 63 % et la préparation à l'école entre 92 et 100 %. Pour les enfants handicapés, l'accès aux écoles préscolaires reste problématique dans les deux pays.

17. Le manque d'engagement des parents et l'absence de jeux et de livres à la maison ne favorisent pas une stimulation optimale lors de la petite enfance. Les normes sociales néfastes qui rejettent la discipline positive, les activités d'éveil et les pratiques d'hygiène limitent les capacités des parents à s'occuper de leurs enfants de manière adaptée. Cet état de fait est accentué par le manque de politiques globales et de coordination intersectorielle entre l'administration et les organisations de la société civile (OSC), les organisations non gouvernementales et le secteur privé en vue de l'établissement de partenariats stratégiques pour le développement de la petite enfance.

18. Même avant la pandémie, le Guyana et le Suriname étaient régulièrement confrontés à un faible taux d'achèvement du dernier cycle de l'enseignement secondaire, notamment chez les garçons. L'accès à l'éducation et aux possibilités de développement des compétences, ainsi que leur qualité, sont limités, en particulier pour les enfants et les jeunes les plus marginalisés. Bon nombre d'écoles ne sont pas accessibles aux enfants handicapés.

19. Au Guyana, 98 % des enfants terminent leur cycle primaire (garçons : 96 % ; filles : 99 %). Ce chiffre descend à 86 % dans le premier cycle du secondaire (garçons : 82 % ; filles : 89 %), passant à 55 % dans le deuxième cycle du secondaire, avec un écart de 16 points de pourcentage entre les genres (garçons : 47 % ; filles : 63 %). Au Suriname, on observe une baisse notable des taux d'achèvement des études pour les garçons et les filles (respectivement 39 et 32 points de pourcentage), entre le primaire et le premier cycle du secondaire. 65 % des élèves de l'école primaire intègrent le premier cycle du secondaire, mais parmi ceux-ci, seuls 47 % restent jusqu'à la dernière année. Seuls 49 % des enfants terminent le premier cycle du secondaire et 23 % le deuxième cycle. La piètre qualité de l'enseignement, de l'apprentissage et du développement des compétences contribue à des taux d'abandon élevés.

20. Les systèmes éducatifs des deux pays se doivent de rehausser la qualité de l'enseignement. Il existe en outre d'autres contraintes qui limitent la fréquentation scolaire, affectant la participation active des élèves et leur réussite scolaire. Au Suriname, les problèmes résident notamment dans l'accès physique aux écoles de l'intérieur et dans le coût élevé des transports. Au Guyana, le calendrier scolaire rigide n'offre pas – notamment aux enfants qui manquent l'école en raison des travaux agricoles ou du mauvais temps – la possibilité de rattraper leur retard. Les phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes causés par les changements climatiques ne feront qu'accroître ces difficultés.

21. Dans les deux pays, de nombreux enfants n'acquièrent pas les compétences nécessaires pour obtenir un emploi décent, et les possibilités de participation et d'engagement des adolescents sont limitées. Les programmes scolaires doivent doter les élèves des compétences du XXI^e siècle et offrir aux adolescents déscolarisés des possibilités d'instruction alternatives.

22. Au classement 2019 de l'indice d'inégalité de genre, le Guyana occupait la 115^e place et le Suriname la 105^e sur 189 pays¹³. Les deux gouvernements ont démontré leur engagement à lutter contre la violence liée au genre. Cependant, il

¹³ Programme des Nations Unies pour le développement, rapports sur le développement humain, disponibles à l'adresse suivante : <<http://hdr.undp.org/en/indicators/68606>>, consultés le 10 octobre 2021.

existe des difficultés sur ce plan dues au manque d'infrastructures physiques, de moyens financiers et de personnel qualifié.

23. Parmi les principaux enseignements tirés de la survenue de la pandémie de COVID-19, figure le caractère crucial d'une planification et d'une programmation tenant compte des risques. En raison de la pandémie, les programmes ont dû être immédiatement réorientés vers une réponse d'urgence, comprenant la fourniture de produits essentiels et un ensemble d'interventions intégrées (articles essentiels, services WASH, soins de santé et soutien psychosocial et éducatif) aux villages autochtones de l'arrière-pays guyanais et du sud du Suriname. Les communautés d'accueil dans les régions déjà défavorisées avaient besoin de soutien, non seulement pour les migrants, mais aussi pour leurs propres enfants, et le programme a été adapté en conséquence.

Priorités du programme et partenariats

24. Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale du Guyana et le Ministère des affaires étrangères, du commerce international et de la coopération internationale du Suriname sont les principaux interlocuteurs du système des Nations Unies. Le programme national a été élaboré sur la base des analyses de situation récentes, des analyses communes de pays et d'une série de consultations stratégiques menées dans les deux pays avec le Gouvernement, la société civile, le secteur privé ainsi que les enfants et adolescents. Le programme s'appuie sur les leçons tirées du cycle de programmation précédent, sur l'évolution de la situation des garçons et des filles et sur les priorités nationales de développement.

25. Au Guyana, le programme est conforme aux stratégies nationales de développement et aux plans sectoriels du pays, notamment le plan du secteur de l'éducation pour la période 2021-2025. Au Suriname, il s'aligne sur les stratégies, politiques et plans sectoriels, dans l'attente de la finalisation du prochain plan national de développement pour la période 2022-2026. Les cinq effets escomptés du programme de l'UNICEF sont directement alignés sur trois des quatre domaines prioritaires du Plan-cadre plurinational de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNMSDCF), 2022-2026 : a) le pilier 2, consacré à l'égalité, au bien-être et au principe consistant à ne laisser personne de côté, à travers des effets sur la santé et la nutrition, l'éducation et la protection sociale ; b) le pilier 3, afférent à la résilience aux changements climatiques et à la gestion durable des ressources naturelles, à travers un effet sur la résilience climatique et l'EAH ; et c) le pilier 4, relatif à la paix, la sécurité, la justice et l'état de droit, à travers un effet sur la protection de l'enfance. Ce programme contribuera au pilier 1, relatif à la prospérité partagée et à la résilience économique.

26. L'objectif principal du programme de pays est d'aider les Gouvernements du Guyana et du Suriname à développer et à renforcer les systèmes qui permettront aux enfants et aux adolescents de grandir en bonne santé et de faire preuve de résilience, d'avoir un accès équitable à une meilleure formation et à des compétences améliorées pour la vie et le travail, d'être protégés contre toutes les formes de violence, de maltraitance, de négligence et d'extrême pauvreté, et de vivre dans un environnement sûr et durable. Pour atteindre cet objectif, un éventail de stratégies sera mis en œuvre, portant notamment sur : une élaboration de programmes visant à faire évoluer la conception des rôles associés au genre, un dialogue et des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, le renforcement des systèmes, une élaboration de programmes faisant le lien entre l'action humanitaire et le développement et tenant compte des risques, la production de données probantes et la gestion des connaissances, l'évolution des normes sociales et des comportements, le plaidoyer et la communication. Le programme sera déployé au niveau national, mais

l'amélioration de la prestation de services dans les zones de l'intérieur et auprès des populations urbaines démunies sera une priorité.

27. L'UNICEF apporte ses capacités techniques, de mobilisation et de plaidoyer pour aider les gouvernements et la société civile à obtenir des résultats tangibles en faveur des enfants. La nature multisectorielle du travail est une condition sine qua non pour la réussite du programme, notamment en matière de DPE, de protection de l'enfance et d'adaptation aux changements climatiques. Dans les deux pays, l'UNICEF explorera de nouvelles pistes pour mobiliser des partenaires émergents, notamment au sein du secteur privé, des institutions financières internationales et des OSC.

28. Conformément à l'actuel Plan d'action pour l'égalité des sexes 2018-2021, un examen du programme sous l'angle de l'égalité des genres sera achevé d'ici à la fin de 2021. Cet examen servira à étayer le nouveau programme, en mettant l'accent sur le changement des mentalités et la transformation des normes de genre néfastes et inégalitaires, telles que celles relatives aux grossesses précoces et à la violence liée au genre.

Survie et épanouissement

29. Nous privilégions une vision à long terme du changement et aspirons à ce que d'ici à 2026, les filles et les garçons du Guyana et du Suriname, y compris dans les situations de crise humanitaire, grandissent en bonne santé, s'épanouissent, développent tout leur potentiel et renforcent leur résilience en bénéficiant d'un accès accru à des services de santé et de nutrition de qualité.

30. L'UNICEF apportera un soutien technique aux Ministères de la santé afin de mettre en œuvre des interventions à fort impact en matière de santé des mères et des enfants (soins aux nouveau-nés, soutien à l'allaitement et vaccination) en se concentrant sur les zones difficiles à atteindre et mal desservies. Le programme offrira un soutien technique pour renforcer la chaîne du froid dans les régions de l'intérieur. Il sera assorti d'actions de communication pour le changement de comportement et l'évolution des normes sociales, afin de susciter une plus forte demande de vaccination. L'UNICEF continuera d'aider les gouvernements à se procurer des vaccins, en soutenant notamment la distribution du vaccin contre le papillomavirus humain au Guyana.

31. Au Suriname, l'UNICEF continuera de plaider en faveur de l'intégration du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel dans la législation nationale. Dans les deux pays, la promotion des « Dix conditions de succès de l'allaitement maternel » fera partie de l'approche intégrée mise en place pour les soins de santé primaires. L'UNICEF contribuera à sensibiliser les familles, les personnes s'occupant d'enfants et les communautés aux effets négatifs que les régimes alimentaires malsains, le surpoids et l'obésité provoquent sur la santé des enfants et des adolescents.

32. L'UNICEF fournira un soutien technique pour renforcer la prestation de services et les systèmes de soins pour la santé mentale et le bien-être psychosocial dans les écoles et autres milieux communautaires. L'organisation aidera les gouvernements à lancer des interventions en matière de santé mentale en milieu scolaire, y compris la mise en place de structures d'aide et de conseil dans les écoles, et à concevoir une campagne de communication pour les adolescents et les familles sur l'importance de prendre la parole.

33. Le renforcement des capacités des systèmes de santé à l'échelle locale et nationale contribuera à réduire leur vulnérabilité aux crises en incluant des plans d'action d'urgence dans tous les travaux de planification. L'UNICEF et les partenaires

des Nations Unies aideront le Gouvernement du Guyana à mettre en place un système moderne d'information sanitaire.

Éducation et compétences

34. La vision à long terme du changement est celle d'un monde où les enfants et les adolescents (en particulier les plus vulnérables), bénéficieront dans les contextes de développement et de crise humanitaire d'une éducation de qualité équitable, inclusive et transformatrice quant à l'égalité des genres. Ce type d'éducation conduit à de meilleurs résultats d'apprentissage, à une résilience accrue et à l'acquisition de compétences pratiques et professionnelles.

35. L'UNICEF fournira un soutien technique pour la mise en place de critères d'assurance qualité dans le domaine de l'éducation et du développement de la petite enfance, de programmes scolaires centrés sur l'enfant et de méthodes pédagogiques améliorées. Le renforcement des capacités permettra d'améliorer la planification, la gestion et le déroulement de l'EPE au sein des communautés. L'UNICEF s'engagera aux côtés des partenaires nationaux dans l'élaboration de solutions abordables, rentables et tenant compte des changements climatiques, pour adapter les politiques éducatives et les méthodes pédagogiques dans les établissements d'enseignement général en vue de répondre aux besoins des enfants handicapés et des autres groupes vulnérables.

36. Les partenaires nationaux recevront un soutien technique afin : de favoriser les initiatives pour le maintien à l'école et le soutien psychosocial des enfants qui retournent étudier après les fermetures d'établissements liées à la pandémie de COVID-19 ; d'intégrer dans les programmes scolaires nationaux les compétences du XXI^e siècle, y compris dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, en s'appuyant sur les recherches menées dans le pays concernant les exigences du marché du travail et les attentes des employeurs ; et d'élargir le choix des filières d'apprentissage, en utilisant notamment les technologies modernes et l'apprentissage numérique ciblés sur des projets et susceptibles d'être au centre de l'éducation non formelle des adolescents. Au Suriname, l'UNICEF soutiendra la réforme de l'éducation en se concentrant sur l'enseignement primaire et sur le premier cycle du secondaire, ainsi que sur le système d'évaluation des acquis.

Protection de l'enfance

37. Selon notre vision à long terme du changement, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables, vivront à l'abri de la violence, des pratiques néfastes, de l'exploitation et de la maltraitance, grâce au renforcement des systèmes de protection de l'enfance.

38. L'UNICEF encouragera une réforme législative et politique sur les problématiques de la violence familiale, des infractions à caractère sexuel, de la justice pour mineurs, des enfants sans protection parentale, ainsi que du renforcement de la protection de l'enfance et des effectifs des travailleurs sociaux pour améliorer la prestation de services. L'UNICEF et ses partenaires concevront et mettront en œuvre des actions de communication axées sur l'évolution des normes sociales et des comportements, afin de sensibiliser la population aux différentes formes de violence et aux pratiques néfastes. Ils fourniront également un soutien technique pour faciliter la mise en place de systèmes de prise en charge et d'orientation des cas, et le lancement de programmes de promotion des pratiques parentales positives. Le programme soutiendra la conception de systèmes de gestion de l'information sur la protection de l'enfance.

39. Compte tenu de la situation actuelle des enfants migrants au Guyana, le programme aidera les ministères concernés à améliorer la planification stratégique et

sectorielle des services destinés aux enfants séparés de leur famille, mineurs et non accompagnés, ainsi qu'aux communautés d'accueil.

Résilience aux changements climatiques et eau, assainissement et hygiène

40. Selon la vision à long terme du changement, les capacités des structures et des partenaires, à l'échelle du pays et des collectivités, seront renforcées pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes adaptés aux enfants en matière de réduction des risques climatiques et de catastrophes, et pour fournir un accès équitable et durable à des services EAH à faibles émissions de carbone et résilients aux changements climatiques.

41. L'UNICEF aidera les autorités et les communautés à identifier et à gérer les systèmes d'alerte précoce afin de réduire les risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques. L'organisation contribuera en outre à renforcer les capacités de ses partenaires en matière de préparation et d'intervention humanitaire aux niveaux national et infranational. Avec ses partenaires de développement, l'UNICEF apportera une assistance technique et des ressources financières pour aider l'administration et les communautés à déployer les services EAH à grande échelle. L'organisation fournira un soutien technique pour renforcer les politiques, les stratégies et les réglementations destinées à intégrer les enjeux liés aux changements climatiques dans les programmes EAH nationaux et décentralisés. L'UNICEF encouragera des stratégies adaptables pour faire évoluer les normes sociales et les comportements, afin de générer une demande des ménages et des communautés en faveur de services EAH, et soutiendra le renforcement des capacités des communautés à exploiter et maintenir des services EAH résilients aux changements climatiques.

Protection sociale et inclusion

42. Selon la vision à long terme du changement, les enfants et les adolescents les plus vulnérables vivront à l'abri de l'extrême pauvreté, grâce à des systèmes et des politiques qui luttent contre les privations multiples tout au long de la vie.

43. En adoptant une approche multisectorielle, l'UNICEF fournira un soutien technique aux ministères et institutions concernés afin de s'attaquer aux vulnérabilités structurelles, de renforcer les dispositifs institutionnels pour une gestion efficace des programmes de protection sociale et de réduire la pauvreté des enfants. Au Suriname, l'organisation s'attellera au recensement des interventions de protection sociale et à la conception des politiques correspondantes. L'UNICEF aidera les gouvernements des deux pays à mesurer les niveaux actuels de pauvreté monétaire et multidimensionnelle.

44. L'UNICEF appuiera la publication de synthèses budgétaires annuelles pour surveiller les investissements publics en faveur des enfants, tout en facilitant l'identification des principaux goulots d'étranglement en matière de dépenses grâce à l'examen et au suivi des dépenses publiques. L'organisation soutiendra les procédures de calcul des coûts pour identifier les déficits de financement et les analyses de la marge de manœuvre budgétaire. Plusieurs institutions financières internationales, partenaires des Nations Unies et OSC participeront à un plaidoyer commun en faveur d'une augmentation des dépenses consacrées aux enfants.

45. L'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités de chaque pays à recueillir, analyser et utiliser en temps réel des données de haute qualité sur la pauvreté, les privations et les inégalités pour surveiller la situation des enfants, la pauvreté des enfants, les progrès réalisés vers les objectifs de développement durable et l'efficacité des programmes sociaux.

Efficacité du programme

46. Ce volet vise à s'assurer que le programme de pays est conçu, coordonné et géré de façon efficace, et qu'il reçoit l'appui technique nécessaire pour répondre aux normes de qualité des programmes de l'UNICEF en matière d'obtention de résultats pour les enfants. Il englobe les stratégies intersectorielles : plaidoyer et communication ; transformation numérique et innovation ; gestion des données probantes et des connaissances ; élaboration de programmes visant à faire évoluer la conception des rôles associés au genre ; élaboration de programmes faisant le lien entre l'action humanitaire et le développement sensibles aux risques ; évolution des normes sociales et des comportements ; et optimisation des ressources pour les enfants et les activités axées sur les résultats.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie et épanouissement	1 700	2 000	3 700
Éducation et compétences	1 700	1 900	3 600
Protection de l'enfance	1 700	1 800	3 500
Résilience aux changements climatiques et eau, assainissement et hygiène	1 020	1 300	2 320
Protection sociale et inclusion	850	1 000	1 850
Efficacité du programme	1 530	1 800	3 330
Total	8 500	9 800	18 300

Administration du programme et gestion des risques

47. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation ainsi que dans les politiques et procédures opérationnelles.

48. L'UNICEF continuera à renforcer les mécanismes de gestion grâce à l'outil de gestion du risque institutionnel, à un plan de gestion annuel tenant compte des risques et à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, afin d'améliorer la gouvernance, l'efficacité et l'efficience de ses programmes et opérations.

49. La mise en œuvre du nouveau programme de pays reposera sur un certain nombre de postulats clés, notamment la stabilité politique, la réforme des politiques sociales et le renforcement des cadres de redevabilité. Parmi les principaux risques figurent notamment les suivants : retard dans la mise en œuvre des réformes économiques, réduction de la marge de manœuvre budgétaire du fait des répercussions économiques de la pandémie, manque de donateurs pour les problématiques liées à l'enfance, urgences humanitaires (effets des changements climatiques, crises migratoires, etc.). Les mesures d'atténuation des risques comprendront une gestion optimale des ressources financières et

d'approvisionnement, et un soutien aux plans nationaux de gestion des catastrophes naturelles, grâce à un partenariat avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, qui dirige conjointement avec l'UNICEF les interventions relevant des secteurs de la nutrition, de l'EAH, de l'éducation et de la protection de l'enfance.

50. La capacité limitée des partenaires d'exécution, en particulier dans les zones reculées, à rendre compte en temps voulu de la mise en œuvre des aspects financiers et opérationnels du programme pourrait entraver le bon déroulement de celui-ci. Le renforcement des capacités des partenaires dans le cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, notamment par le biais de visites de suivi conjointes, de microévaluations et de contrôles inopinés, réduira les risques.

51. Le bureau mettra en place de nouveaux mécanismes pour mobiliser les ressources des donateurs en faveur des enfants, ainsi que des mécanismes d'alerte précoce et d'intervention adaptés pour permettre une certaine souplesse dans la réaffectation des ressources humaines, matérielles et financières afin de répondre à la pandémie actuelle de COVID-19 et à d'autres situations d'urgence.

Suivi et évaluation

52. Le suivi et l'évaluation seront basés sur le cadre de résultats et de ressources du descriptif de programme de pays, le plan d'évaluation chiffré et le plan intégré de suivi et d'évaluation. Les efforts se concentreront sur l'équité, la gestion axée sur les résultats et l'analyse des goulots d'étranglement, conformément aux cadres de résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, du Plan-cadre plurinational de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNMSDCF) et des politiques et plans nationaux fondés sur les objectifs de développement durable et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA). Les examens semestriels et annuels conduits avec les ministères des secteurs concernés, les partenaires et les parties prenantes permettront de faire le point sur les résultats obtenus, d'identifier les opportunités et les risques et d'apporter les ajustements appropriés au programme. Le suivi du programme sera assuré par le biais du module de suivi sur le terrain de la plateforme eTools.

53. L'UNICEF et les partenaires des Nations Unies aideront les offices nationaux de la statistique des deux pays et les ministères concernés à renforcer les systèmes d'information de gestion au niveau sectoriel. L'organisation apportera son soutien à la mise en place du système d'information sur la gestion des situations d'urgence et à d'autres outils de gestion prévisionnelle des risques, à des fins d'alerte précoce ainsi que de collecte et d'analyse des informations dans les situations d'urgence.

54. L'UNICEF contribuera au système de gestion des données de l'UNMSDCF afin de produire, d'analyser et de diffuser des données et des informations de haute qualité relatives aux enfants, pour suivre et contrôler les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, générer des données probantes sur les disparités de genre et autres inégalités, et éclairer l'élaboration de politiques tenant compte des besoins des enfants.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre les Gouvernements du Guyana et du Suriname et l'UNICEF, mars 2022-décembre 2026

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2, 4, 5, 9, 12, 18 à 21, 23, 26 à 29, 39 et 40
Priorités nationales : objectifs de développement durable 1 à 6, 10, 13 et 16 ; plans de relèvement 2020-2021 du Guyana et du Suriname à la suite de la pandémie de COVID-19 ; synthèse financière 2021 du Suriname ; discours annuel du Président du Suriname (1 ^{er} octobre 2021) ; déclaration du Président du Guyana à la trente et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (31 décembre 2020) ; lois et politiques nationales pertinentes.
Résultats attendus du Plan-cadre plurinational de coopération des Nations Unies pour le développement durable impliquant l'UNICEF : 3 à 8
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025 : 1 à 5

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF (d'ici à 2026)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays (d'ici à 2026)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
4. Les citoyens des Caraïbes peuvent bénéficier et utiliser sur un pied d'égalité des services de protection sociale, d'éducation, de santé et de soins universels, de qualité et réactifs aux chocs.	1. Les enfants du Guyana et du Suriname, y compris dans les situations de crise humanitaire, grandiront en bonne santé, s'épanouiront, développeront tout leur potentiel et renforceront leur résilience en bénéficiant d'un accès accru à des services de santé et de nutrition de qualité.	Pourcentage de femmes enceintes bénéficiant d'au moins quatre visites médicales prénatales DR : Guyana : 82 % ; Suriname : 85 % C : Guyana : 95 % ; Suriname : 95 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS), données sectorielles de routine	1.1 Le système de santé sera consolidé, et des politiques, des normes et des ensembles de services seront en place de façon à accélérer l'accès équitable aux interventions à forte incidence qui viseront à réduire les décès évitables de nouveau-nés ainsi que la maladie et le handicap chez les jeunes enfants, en mettant l'accent sur la réduction des disparités. 1.2 Dans les systèmes de santé et de nutrition, les stratégies, la législation, les	Ministères de la santé, organisations non gouvernementales (ONG)/organisations de la société civile (OSC), instituts de recherche Organisation mondiale de la Santé (OMS)/ Organisation panaméricaine de la santé (OPS) Civil Defence Commission (Guyana)	1 700	2 000	3 700

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF (d'ici à 2026)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays (d'ici à 2026)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>Pourcentage de nourrissons survivants ayant reçu a) la première dose et b) trois doses du vaccin DTC</p> <p>DR : Guyana : 71,8 % Suriname : 73,9 % C : Guyana : > 90 % Suriname : > 90 %</p>	MICS, données sectorielles de routine	programmes et les approches multisectorielles sensibles au genre auront été améliorés à grande échelle pour réduire la dénutrition et l'obésité tout au long de la vie, en mettant l'accent sur la réduction des disparités.				
		<p>Pourcentage de nourrissons de moins de 6 mois nourris exclusivement au sein</p> <p>DR : Guyana : 32 % Suriname : 9 % C : Guyana : > 50 % Suriname : > 25 %</p>	MICS, données sectorielles de routine	1.3 Des politiques et des plans fondés sur des données probantes seront mis en œuvre pour garantir que les adolescents bénéficient d'un accès facilité à des informations et des services de santé physique et mentale tenant compte de la dimension de genre.				
Résultat 4	2. Les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables, auront un meilleur accès à une éducation équitable, de qualité et inclusive qui leur permettra de se développer et d'améliorer leurs résultats d'apprentissage et leurs compétences	<p>Pourcentage d'enfants bénéficiant d'activités d'éveil et de soins attentifs de la part de leurs parents ou des personnes qui s'en occupent</p> <p>DR : Guyana : 89 % ; Suriname : 75 % C : Guyana : > 90 % ; Suriname : > 75 %</p>	MICS, Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (SIGE)	<p>2.1 Tous les enfants (âgés de 0 à 6 ans) bénéficieront sur un pied d'égalité d'activités d'éveil et d'un apprentissage précoce inclusifs et de qualité chez eux, dans un centre adapté et au sein de leur communauté, pour un développement optimal de la petite enfance.</p> <p>2.2 Les administrations nationales et</p>	Ministères de l'éducation, de la santé, des services à la personne et de la sécurité sociale/des affaires sociales, ONG/OSC, instituts de recherche, OMS/OPS Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	1 700	1 900	3 600

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF (d'ici à 2026)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays (d'ici à 2026)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	pratiques et professionnelles	<p>Taux net ajusté de fréquentation des établissements d'éducation primaire et du premier cycle du secondaire chez les enfants du quintile le plus pauvre (ODD 4.1)</p> <p>DR : Guyana : Primaire : 96 % Premier cycle du secondaire : 84 % Suriname : Primaire : 93 % Premier cycle du secondaire : 37 % C : Guyana : Primaire : 98 % Premier cycle du secondaire : 90 % Suriname : Primaire : 95 % Premier cycle du secondaire : 45 %</p>	MICS, SIGE	<p>infranationales chargées de la planification de l'éducation, ainsi que les établissements scolaires, seront renforcés afin de concevoir, de budgétiser et de mettre en œuvre des programmes d'apprentissage résilients, fondés sur des données probantes, équitables et inclusifs, assortis d'un suivi efficace de l'apprentissage (y compris de l'apprentissage en ligne) pour tous les enfants et adolescents dans des contextes humanitaires et de développement.</p> <p>2.3 Grâce à des programmes axés sur l'enfant et tenant compte de la dimension de genre, et à des possibilités d'éducation alternatives, les enfants et les adolescents, en particulier les garçons et les adolescents non scolarisés, disposeront d'autres perspectives d'instruction améliorées et acquerront un ensemble de compétences contribuant à leur résilience, à leur capacité de leadership, à leur participation et à leur employabilité.</p>	Banque mondiale, Banque interaméricaine de développement (BID)			
		<p>Taux de déscolarisation des filles et des garçons en âge de fréquenter l'école primaire ou le premier cycle du secondaire</p> <p>DR : Guyana : garçons : 8 % ; filles : 5 % Suriname : garçons : 8 % ; filles : 6 % C : Guyana :</p>	MICS, données sectorielles de routine					

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF (d'ici à 2026)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays (d'ici à 2026)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		garçons : < 5 % ; filles : < 5 % Suriname : garçons : < 5 % ; filles : < 5 %						
<p>7. La législation, les politiques, les institutions et les mécanismes régionaux et nationaux améliorent l'accès à la justice et favorisent la paix, la cohésion sociale et la sécurité.</p> <p>8. Les citoyens et les communautés des Caraïbes contribuent activement à l'avènement et au maintien de sociétés plus sûres, plus justes, plus inclusives et plus équitables, et en tirent parti.</p> <p>3. Les administrations nationales et les institutions régionales ont recours à des données pertinentes pour concevoir et</p>	<p>3. Les enfants et les adolescents du Guyana et du Suriname, y compris en situation de crise humanitaire, vivront à l'abri de la violence, des pratiques néfastes, de l'exploitation et de la maltraitance, grâce au renforcement des systèmes de protection de l'enfance.</p>	<p>Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel et/ou une agression psychologique infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent</p> <p>DR : Guyana : 72 % Suriname : 87 % C : Guyana : < 50 % ; Suriname : < 60 %</p> <p>Pourcentage d'enfants victimes de violences, d'exploitation, de maltraitance et de négligence ayant été contactés par un travailleur social, un agent de santé ou des services judiciaires/d'application de la loi</p> <p>DR : Guyana : 90 % Suriname : 85 % C : Guyana : > 95 % ; Suriname : > 90 %</p>	<p>Système de gestion des informations sur la protection de l'enfance</p> <p>Système de gestion des informations sur la protection de l'enfance</p>	<p>3.1 Les enfants, les adolescents, les femmes et les familles bénéficieront, y compris dans les situations de crise humanitaire, de politiques, de lois et de cadres institutionnels de protection adéquats.</p> <p>3.2 Les enfants, les adolescents, les femmes et les familles bénéficieront, y compris dans les situations de crise humanitaire, de services de prévention et d'intervention renforcés et de réformes sociales concernant le personnel.</p> <p>3.3 Les enfants et les adolescents seront mieux protégés de la violence grâce à l'évolution des normes sociales et de genre et à des stratégies de modification des comportements.</p>	<p>Ministères de la santé, des services à la personne et de la sécurité sociale/des affaires sociales, des finances et de l'éducation</p> <p>Assemblées nationales du Guyana et du Suriname</p> <p>Offices de la statistique (Guyana et Suriname) ONG/OSC, organisations d'enfants et de jeunes, instituts de recherche, Programme des Nations Unies pour le développement, BID.</p>	1 700	1 800	3 500

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF (d'ici à 2026)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays (d'ici à 2026)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
entériner des lois et des politiques visant à éliminer la discrimination, à remédier aux inégalités structurelles et à améliorer la condition des personnes les plus défavorisées.		Pourcentage de filles et de garçons en contact avec les organes judiciaires et administratifs qui bénéficient d'interventions visant à améliorer l'accès des enfants à la justice DR : Guyana : 72 % Suriname : 87 % C : Guyana : < 50 % ; Suriname : < 60 %	Système de gestion des informations sur la protection de l'enfance, MICS					
5. Les citoyens, les communautés et les institutions de la zone des Caraïbes renforcent leurs capacités en vue d'intégrer une gestion des risques de catastrophes inclusive et tenant compte des questions de genre, ainsi que des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. 6. Les pays des Caraïbes gèrent les ressources naturelles et les écosystèmes de sorte à en renforcer la résilience, ainsi qu'à améliorer la	4. Tous les enfants et les adolescents utiliseront des services fiables d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) et vivront dans un milieu et un environnement sûrs et durables, y compris dans les situations de crise humanitaire.	Pourcentage de la population utilisant des sources d'eau de boisson contaminées par la bactérie <i>Escherichia coli</i> (E. coli) (orange) et présence d'E. coli dans un verre d'eau de boisson du foyer DR : Guyana : 61 % ; Suriname : 64 % C : Guyana : < 50 % ; Suriname : < 50 %	MICS, contrôle L-3	4.1 Les gouvernements et les partenaires mettront en œuvre des politiques et des programmes tenant compte des risques et adaptés aux enfants, qui favorisent les services à faibles émissions de carbone et réactifs aux chocs et renforcent la résilience des enfants et des communautés. 4.2 Davantage d'enfants et d'adolescents bénéficieront d'une mise en œuvre améliorée et décentralisée de programmes coordonnés, grâce à une optimisation des ressources financières et de la budgétisation pour un accès équitable et durable à grande échelle à des services EAH résilients aux changements climatiques. 4.3 Les communautés, les écoles et les centres de santé des zones rurales, des	Ministères des ressources naturelles, Ministère des collectivités locales et du développement régional (Guyana) Ministère du développement régional (Suriname) ONG/OSC Guyana Water Incorporated Centre national de coordination des secours en cas de catastrophe (Suriname) Ministères de la santé	1 020	1 300	2 320
		Taux d'accès aux services EAH dans le quintile le plus riche et le quintile le plus pauvre pour : a) Les services de base d'approvisionnement en eau de boisson b) Les services élémentaires d'assainissement	MICS Outil d'analyse des goulots d'étranglement utilisés dans le secteur EAH					

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF (d'ici à 2026)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays (d'ici à 2026)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
résilience et la prospérité des personnes et des communautés qui en dépendent.		<p>c) Les services élémentaires d'hygiène</p> <p>DR :</p> <p>Guyana :</p> <p>a) : quintile le plus riche : 96 %, quintile le plus pauvre : 86 %</p> <p>b) : quintile le plus riche : 98 %, quintile le plus pauvre : 78 %</p> <p>c) : quintile le plus riche : 83 %, quintile le plus pauvre : 66 %</p> <p>Suriname :</p> <p>a) : quintile le plus riche : 99 %, quintile le plus pauvre : 92 %</p> <p>b) : quintile le plus riche : 98 %, quintile le plus pauvre : 59 %</p> <p>c) : quintile le plus riche : 67 %, quintile le plus pauvre : 57 %</p> <p>C :</p> <p>Guyana :</p> <p>a) : quintile le plus riche : 98 %, quintile le plus pauvre : 90 %</p> <p>b) : quintile le plus riche : 99 %, quintile le plus pauvre : 80 %</p> <p>c) : quintile le plus riche : 85 %, quintile le plus pauvre : 70 %</p> <p>Suriname :</p> <p>a) : quintile le plus riche : 100 %, quintile le plus pauvre : 95 %</p> <p>b) : quintile le plus riche : 99 %, quintile le plus pauvre : 63 %</p>		<p>petites villes et des zones périurbaines cibles appliqueront des pratiques d'hygiène et d'assainissement sûres, résilientes et tenant compte de la dimension de genre, et auront accès à des services EAH résilients aux changements climatiques.</p>				

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF (d'ici à 2026)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays (d'ici à 2026)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		c) : quintile le plus riche : 70 %, quintile le plus pauvre : 60 %						
Résultat 8. Les citoyens et les communautés des Caraïbes contribuent activement à l'avènement et au maintien de sociétés plus sûres, plus justes, plus inclusives et plus équitables, et en tirent parti.	5. Les filles et les garçons du Guyana et du Suriname, en particulier les plus défavorisés et exclus, y compris ceux qui évoluent dans un contexte fragile et de crise humanitaire, auront accès à des mécanismes de protection sociale adéquats, inclusifs et réactifs aux chocs, qui les protégeront mieux de la pauvreté.	<p>Proportion d'enfants (quintile le plus pauvre) bénéficiant de socles ou de systèmes de protection sociale (programmes) (objectif de développement durable 1.3.1)</p> <p>DR : Guyana : 25 % Suriname : 36 %</p> <p>C : Guyana : 50 % Suriname : 50 %</p> <p>2. Proportion des dépenses publiques totales consacrées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)</p> <p>DR : Guyana : 27 % Suriname : 39 %</p> <p>C : Guyana : > 27 % ; Suriname : > 39 %</p> <p>Pourcentage de filles et de garçons vivant dans la pauvreté</p> <p>DR : Guyana : 43 % Suriname : 41 %</p> <p>C : Guyana : 40 % Suriname : 38 %</p>	<p>Analyse nationale du chevauchement des privations multiples</p> <p>Rapport portant sur le seuil de pauvreté</p> <p>Système de gestion des informations pour les programmes sociaux</p> <p>Système de gestion des informations sur la protection de l'enfance</p>	<p>5.1 Les principaux programmes de protection sociale destinés aux enfants et aux adolescents, en particulier ceux issus des ménages les plus défavorisés, seront plus accessibles et mieux adaptés à leurs besoins.</p> <p>5.2. Les fonds publics alloués aux programmes de protection sociale pour les enfants et les adolescents seront distribués de manière suffisante et équitable.</p> <p>5.3. Des données statistiquement fiables sur la pauvreté des enfants et d'autres privations seront produites et utilisées pour alimenter des systèmes visant à améliorer la redevabilité et la transparence.</p>	<p>Ministère des affaires sociales (Suriname) ; Ministère des services à la personne (Guyana) ; Offices de la statistique</p> <p>Universités</p> <p>Ministères des finances</p> <p>Ministères des affaires étrangères</p> <p>Parlements nationaux</p> <p>BID</p> <p>Banque mondiale</p> <p>ONG</p>	850	1 000	1 850

Résultats de l'UNMSDCF	Résultats de l'UNICEF (d'ici à 2026)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays (d'ici à 2026)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	6. Le programme de pays sera conçu, coordonné, géré et soutenu de façon efficace afin de répondre aux normes de qualité des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants.	Pourcentage d'activités prévues et menées à bien en vue de l'intégration du système d'information sur les données probantes (EISI) DR : Guyana et Suriname : 75 % C : Guyana et Suriname : 85 %	Portail EISI	6.1. Coordination des programmes 6.2. Relations extérieures et communication 6.3. Planification, suivi et rapports 6.4. Plaidoyer, alliances publiques et partenariats avec le secteur privé	Ministères concernés, offices nationaux de la statistique, ONG	1 530	1 800	3 330
Pourcentage d'indicateurs nationaux des objectifs de développement durable liés aux enfants pour lesquels des données ventilées (le cas échéant) sont disponibles aux fins de l'établissement de rapports (objectif 17.18.1) DR : Guyana et Suriname : 40 % C : Guyana et Suriname : 60 %		Rapports du programme						
Montant total des ressources						8 500	9 800	18 300